

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 38 (1950)  
**Heft:** 155: Au service du Dieu vivant : hommage de reconnaissance à M. Emile Brunner

**Artikel:** Le témoignage de Jean  
**Autor:** Masson, Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380526>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE TÉMOIGNAGE DE JEAN

---

### I

« C'est ce disciple qui témoigne de ces événements et qui en a écrit [le récit], et nous savons que son témoignage est vrai », lisons-nous Jean XXI, 24. Nous entendons ici la voix de l'éditeur du quatrième évangile, qui se porte garant de la vérité de son contenu <sup>(1)</sup>. Or, il présente l'évangile comme un témoignage relatif aux faits de l'histoire évangélique, mieux encore comme un témoignage rendu à Jésus-Christ par l'auteur de l'évangile. Cette appréciation de l'éditeur mérite un examen attentif.

A première vue déjà, elle n'est pas arbitraire. En effet, on ne rencontre pas dans le quatrième évangile les termes « évangile, évangéliser » (εὐαγγέλιον, εὐαγγελίζεσθαι), mais bien, et avec une fréquence impressionnante, ceux de « témoignage, témoigner » (μαρτυρία, μαρτυρεῖν) <sup>(2)</sup>. Dès la première page, cette différence saute

(1) Avec certains critiques, nous pensons que le chap. XXI est l'œuvre de l'éditeur de l'évangile (M. Goguel, R. Bultmann, p. ex.). Nous laissons délibérément de côté la discussion des problèmes que soulève sa composition, et nous n'entendons pas préjuger de leur solution en appelant l'auteur de l'évangile Jean, conformément à la tradition. (Sur ces problèmes, cf. Philippe-H. MENOUD, *L'évangile de Jean d'après les recherches récentes*. Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1943. Coll. Cah. théol. de l'Actualité protestante », n° 3.)

(2) D'autres ont constaté cette absence des termes εὐαγγέλιον, εὐαγγελίζεσθαι (« évangile, évangéliser ») dans le quatrième évangile. FRIEDRICH, *Tb. Wb. NT.* t. II, p. 714, ss., croit pouvoir l'expliquer de la manière suivante : « Das dramatische, dynamische Verkünden der Heilzeit, wie es durch εὐαγγελίζεσθαι geschieht, passt nicht in die verwirklichte Eschatologie des Ev. » SCHNIEWIND (*ibid.*, t. I, p. 59), est plus réservé : « Vielleicht liegt der Grund darin, dass der Kampf gegen eine Gnosis, die den Kommenden « Boten » erhoffte εὐαγγέλιον meiden liess. » L'explication nous paraît plus simple : comme nous essayons de le montrer plus loin, la situation dans laquelle intervient le témoignage dans son acception johannique n'est plus celle de l'évangile.

aux yeux. Les trois premiers évangiles parlent de la prédication de Jean-Baptiste en se servant du verbe « prêcher » (κηρύσσειν) (Mat. III, 1 ; Marc I, 4 ; Luc III, 3) et Luc n'hésite pas à user du verbe « annoncer l'Évangile » (εὐαγγελίζεσθαι) (Luc III, 18). Jean, lui, ne voit dans le Baptiste que celui qui est venu « témoigner au sujet de la lumière » et dont la mission se résume en ce témoignage (Jean I, 6-8). Il importe donc de confronter l'Évangile et le témoignage, et d'en discerner les rapports.

L'Évangile proclame l'événement rédempteur dans sa totale nouveauté : la venue, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Il est la « Bonne nouvelle » de l'intervention de Dieu dans l'histoire du monde perdu, la « Bonne nouvelle » du salut qui lui est offert en Jésus-Christ. Il appelle tous ceux qu'il atteint à « se repentir », à revenir à Dieu (Mat. IV, 17 ; II Cor. V, 20). Il est la « puissance de Dieu » (Rom. I, 16 ; I Cor. I, 24), à l'œuvre depuis le jour où Dieu a envoyé son Fils jusqu'au jour où son Fils reviendra dans la gloire. L'Évangile est la prédication missionnaire, qui annonce Jésus-Christ à ceux qui jamais encore n'en ont entendu parler <sup>(1)</sup>.

Les mots « témoignage <sup>(2)</sup>, témoigner » ressortissent à la langue juridique <sup>(3)</sup>. Dans le quatrième évangile, ils supposent un procès en cours, qui met aux prises Jésus-Christ et le monde <sup>(4)</sup>. Jésus, en effet, se présente comme le révélateur de Dieu (Jean XIV, 6-9 et *passim*). Mais qui peut reconnaître le Fils en cet homme parmi les hommes ? Qui a raison ? Jésus qui ne cesse de se rendre témoignage à lui-même (Jean VIII, 13) ou le monde qui, par l'organe des Juifs, rejette son témoignage ? (V, 36-47). Seul le Juge divin peut prononcer entre les deux parties. Dans la mort et la résurrection de Jésus, il rend sa sentence, en condamnant le monde (XII, 31 ; XVI, 11) et en glorifiant

(1) Sur le terme εὐαγγέλιον dans le N. T., cf. *Tb. Wb. NT.*, t. II, p. 724-733.

(2) Μαρτυρία a d'abord un sens actif et désigne l'action de rendre témoignage *Tb. Wb. NT.*, t. IV, p. 478. Cf. l'emploi parallèle du substantif et du verbe Jean I, 7.

(3) Cf. R. BULTMANN, *Das Evangelium des Johannes* (Kr.-ex. Komm.), p. 30, n. 5. Il est regrettable que Strathmann dans son étude des termes μαρτυρεῖν et μαρτυρία dans l'évangile de Jean n'ait pas signalé leur acception juridique et insiste exclusivement sur leur signification christologique. *Tb. Wb. NT.*, t. IV, p. 502-504 et 505-506.

(4) L'importance du procès, qui donne tout leur sens aux termes « témoigner et témoignage » dans le quatrième évangile, a été heureusement mise en lumière par Th. PREISS, dans son étude : *La justification dans la pensée johannique* (dans « *Hommage et Reconnaissance à K. Barth*. Cah. théol. de l'Act. prot. » Hors série, 2, 1946, p. 105-111), bien que l'introduction dans la pensée johannique d'une notion aussi spécifiquement paulinienne que celle de justification appelle de sérieuses réserves.

Jésus (xii, 28 ; xvii, 1 et 5). Cependant, seule la foi peut reconnaître cette sentence, et le monde n'en a cure. Aussi le procès continue-t-il après la mort et la résurrection de Jésus-Christ, mais ce sont les disciples qui reprennent le témoignage de leur Maître, et le Paraclet, l'Esprit de la vérité, confère à leur témoignage autorité et puissance (xv, 26-27) et le rend capable de confondre l'incrédulité du monde (xvi, 7-11). — Telle est, esquissée à grands traits, la situation supposée par le témoignage. Ce n'est plus la situation de la Mission. L'Évangile a déjà été annoncé et le monde est en présence de Jésus-Christ. Il est troublé, inquiet, divisé par Jésus-Christ (cf. chap. vii et particulièrement vii,43 ; ix,16 ; x, 19). C'est la situation de l'Église dès ses commencements, quand déjà le monde prend position contre Celui qui a été annoncé. Nous savons d'ailleurs par les épîtres de saint Paul et par les Actes des apôtres combien rapidement le missionnaire doit assumer la fonction du témoin et le témoignage succéder à l'Évangile, ou plutôt, se joindre à lui.

Si l'Évangile et le témoignage supposent des situations différentes, ils sont cependant très étroitement apparentés. Ils ont tous deux Jésus-Christ pour sujet et pour objet, pour auteur et pour contenu. L'évangile de Marc nous fait entendre « l'Évangile de Jésus-Christ » (1, 1) et le témoignage de Jean, comme nous allons le montrer, nous fait entendre le témoignage de Jésus-Christ. C'est dire les rapports étroits de l'Évangile paulinien et synoptique et du témoignage johannique, ces deux formes du message chrétien. Aussi bien, en parlant du témoignage de Jean, n'avons-nous pas l'intention de contester le jugement que l'Église a porté sur lui, en le considérant dès l'origine comme un évangile et en le recevant comme tel dans son canon.

## II

Nous aborderons l'étude du contenu du témoignage johannique en posant la question : Qui a qualité pour témoigner de Jésus-Christ ? Quand il s'agit de ce témoignage qui doit mettre le monde, et tout homme dans le monde, en mesure et en demeure de croire, qui a qualité pour parler ? Dieu seul. La foi, qui a pour objet Dieu révélé en Jésus-Christ, ne peut avoir d'autre fondement que le témoignage de Dieu. Non pas assurément que Dieu témoigne de Jésus-Christ immédiatement, en s'adressant à tous et à chacun du haut du ciel. Mais

le témoignage rendu au sujet de Jésus-Christ par la parole humaine, parole de Jean-Baptiste, parole de l'Écriture, parole de Jésus lui-même, n'est valable que s'il est le témoignage de Dieu.

Laissons-nous instruire d'abord par l'exemple de Jean-Baptiste. Aux yeux de l'évangéliste, et en contraste évident avec la Parole éternelle, il n'est qu'un homme; mais ce qui le qualifie pour témoigner, c'est qu'il ne se présente pas de son propre chef, qu'il est « envoyé par Dieu » (Jean 1, 6), et précisément pour apporter ce témoignage (1, 7). Dieu lui-même a fait de Jean un témoin, en lui ouvrant les yeux pour qu'il voie et puisse dire ce qu'il a vu. Jean tient sa connaissance de Jésus-Christ, de la révélation que Dieu lui a accordée lors du baptême de Jésus : « Et moi, dit-il, j'ai vu et j'ai témoigné : celui-ci est l'Élu de Dieu »<sup>(1)</sup> (1, 33-34). Ainsi Jean-Baptiste a été mis par Dieu lui-même en possession du témoignage qui conduit à Jésus-Christ ceux qui l'écoutent (1, 35-37).

Jésus dit des Écritures : « Ce sont elles qui témoignent de moi » (v, 39). Et pourtant leur témoignage reste lettre morte pour les Juifs qui les scrutent en quête de la vie éternelle; ils ne croient pas en Celui que Dieu a envoyé (v, 38 b). Pourquoi? Parce que, en dépit de leur prétention à posséder dans les Écritures la révélation du vrai Dieu, ils n'entendent pas sa voix, ils n'ont pas sa Parole demeurant en eux (v, 38 a), ils ne reçoivent pas le témoignage qu'il a rendu dans les Écritures au sujet de son Fils (v, 37).

Jésus dit aussi que ses « œuvres » témoignent de lui et de sa mission divine (v, 36 b). Dans le quatrième évangile, les œuvres de Jésus sont ses miracles (ix, 3-4), mais aussi ces œuvres plus grandes qu'il accomplit en donnant la vie aux morts et en exerçant le jugement (v, 21-23). Si elles témoignent de la présence du Fils, le révélateur de Dieu, si elles contribuent à faire naître la foi en lui, c'est qu'elles sont les œuvres que le Père lui a données à accomplir (v, 36 a), qu'il fait au nom de son Père (x, 25), les œuvres de son Père (x, 37), que le Père fait par lui (xiv, 10). Ainsi le témoignage des œuvres de Jésus est vraiment le témoignage de Dieu lui-même, révélant en Lui son Fils.

(1) Telle est la leçon primitive que présentent P. Oxy. 208 fol. 1<sup>27</sup> (3<sup>e</sup> sc.) S qlqs. min. syr<sup>sc</sup> lat. C'est bien la *lectio difficilior* et aucun copiste n'aurait eu l'idée de la substituer à la leçon si courante ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ. Quand on sait que Jean laisse volontiers subsister le vocabulaire de ses sources, on ne s'étonne pas de ce titre messianique insolite dans le quatrième évangile. Ont adopté cette leçon Zahn, Harnack, Büchsel, Cullmann Cah. Th. A. P. 19/20, p. 16, n. 1.

Ainsi en est-il aussi du témoignage que Jésus se rend par ses paroles. Il peut qualifier ses paroles de « paroles de Dieu » en vertu de sa mission (III, 34). Sa parole révélatrice a l'autorité de la parole de Dieu lui-même (XIV, 24). Aussi bien quand Jésus est accusé de témoigner lui-même à son sujet (VIII, 13) — ce qu'il ne cesse de faire — il répond que son témoignage recouvre exactement celui de son Père (VIII, 18), si bien qu'il est formellement conforme à l'exigence de la Loi qui ne tient pour valable que le témoignage de deux personnes (VIII, 17). Mais le témoignage de Jésus, distinct de celui de son Père, est pourtant un avec lui et a l'autorité du témoignage de Dieu (V, 32) .

Le témoignage de Jésus-Christ, qui est aussi le témoignage de Dieu, ne saurait être occasionnel, rendu devant les auditeurs de Jésus pendant son ministère terrestre seulement. Il est rendu devant le monde, il veut être entendu de tous les hommes de tous les temps. Jean rend compte de l'actualité permanente du témoignage de Dieu en Jésus-Christ par l'activité du Saint-Esprit, qu'il appelle, on le sait, le Paraclet <sup>(1)</sup>. « Quand sera venu le Paraclet que je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de la vérité qui vient d'auprès du Père, Lui, témoignera à mon sujet » (XV, 26). C'est donc par le ministère du Paraclet-Esprit que le témoignage de Dieu en Jésus-Christ demeure toujours actuel, *hic et nunc*, pour les croyants.

A la lumière de ces quelques observations, sommaires mais convergentes, nous pouvons conclure que la notion de témoignage est propre à définir non seulement la forme, mais aussi le contenu du quatrième évangile. Il est bien un témoignage et prétend nous faire entendre le témoignage de Jésus-Christ sur lui-même et le témoignage que le Père rend au Fils dans leur vivante unité.

### III

Les rapports étroits qu'il y a entre la forme et la matière du témoignage johannique nous amènent à réfléchir sur ses conditions. Œuvre d'un homme écrivant, d'après la tradition, à la fin du premier

(1) Sur l'origine et la signification de ce terme, cf. les *commentaires* de l'évangile de Jean et W. MICHAELIS, *Zur Herkunft des johanneischen Paraklet-Titels*. *Conjectanea neotca*, XI, 1948, p. 146-162. Nous nous bornons à remarquer que ce terme si spécifiquement johannique appartient aussi à la langue juridique et désigne celui qui assiste en justice, le témoin à décharge. Nous sommes donc ramenés par lui aussi au grand procès qui est le cadre du témoignage johannique.

siècle, comment peut-il être valable pour nous aujourd'hui ? Comment peut-il justifier sa prétention de nous transmettre le témoignage de Jésus-Christ, les paroles mêmes dans lesquelles il se révèle en révélant le Père ?

L'évangile, on le sait, est sur ce point d'une discrétion extrême. L'éditeur, pour sa part, désigne clairement « le disciple que Jésus aimait » comme auteur de l'évangile (xxi, 20-24). La scène dans laquelle ce disciple est présenté pour la première fois ne laisse aucun doute sur son intimité avec Jésus. Lors du dernier souper, il est si près de Jésus qu'il peut lui demander ce que Pierre brûle de savoir : qui sera le traître (xiii, 23-26). Ne suffit-il pas qu'il soit « le disciple que Jésus aimait » pour que nous puissions attendre de lui un témoignage de la plus grande valeur, fondé sur une connaissance de Jésus vraiment exceptionnelle ?

Ces considérations nous paraissent laisser le problème intact. La solution consiste-t-elle à reconnaître, avec la tradition ecclésiastique, l'apôtre Jean, fils de Zébédée, en la personne du disciple bien-aimé ? Nous n'en serions pas plus avancés, car, de l'aveu même de partisans de l'opinion traditionnelle, la forme si particulière des paroles du Christ dans le quatrième évangile serait imputable à l'évangéliste <sup>(1)</sup>. A y regarder d'un peu près, cette position n'est pas tenable, car il n'est pas possible de distinguer entre le fond et la forme de paroles aussi simples et concises que les paroles révélatrices du Christ : « Je suis la lumière du monde » (viii, 12)... « Je suis le chemin, la vérité et la vie » (xiv, 6)... « Celui qui m'a vu a vu le Père » (xiv, 9)... « Moi et le Père, nous sommes un » (x, 30), etc... Il n'y avait pas deux manières de dire cela, et le contenu de telles paroles est inséparable de leur forme. Dès lors, admettre, parce qu'il le faut bien <sup>(2)</sup>, que les paroles du Christ johannique doivent leur forme à l'évangéliste, c'est admettre qu'elles lui doivent aussi leur

(1) Cf. à titre d'exemple Fr. BÜCHSEL, *Das Evangelium nach Johannes. N.T.D.* 1<sup>2</sup>. « Die Form, in der die Reden und Worte Jesu auftraten, stammt vom Evangelisten »... « Doch muss damit gerechnet werden, dass Bildungen wie die Ichworte Jesu : ich bin das Licht, ich bin das Lebensbrot u. ä. m. vom Evangelisten stammen », p. 9.

(2) Jésus-Christ ne peut s'être exprimé et comme il le fait dans les évangiles synoptiques et comme il le fait dans le quatrième évangile. Il faut choisir. Büchsel lui-même en a convenu (*ibidem*, p. 9) : « Die an sich mögliche Erklärung : der Jünger hat sich, wie öfters festzustellen ist, die Redeweise des Meisters angeeignet, ist hier nicht anwendbar. Sie würde zu grosse Schwierigkeiten in bezug auf die synoptische Überlieferung der Jesus-Worte und Reden schaffen. »



contenu, conclusion devant laquelle les critiques conservateurs ont toujours reculé. Ces difficultés, qu'il n'est pas possible d'écartier, ne montrent-elles pas que le vrai problème n'est pas celui de l'authenticité littéraire de l'évangile, à propos duquel on s'est tant battu ?

Le vrai problème est celui de l'authenticité spirituelle de l'évangile, de l'authenticité du témoignage de Jésus-Christ qu'il nous transmet. Il faut essayer d'en définir les conditions. Comment un homme appartenant au cercle des Douze ou étranger à ce cercle, a-t-il réussi à faire entendre le Christ, sans effort, sans fausse note, sans que jamais sa voix soit altérée ou brisée l'unité de son témoignage ? Toute explication psychologique est trop courte pour rendre compte de la vérité et de l'autorité que l'Église a toujours reconnues au témoignage johannique. Nous sommes en présence du fait de l'inspiration, non pas de l'inspiration du poète <sup>(1)</sup>, mais du disciple, de l'action de l'Esprit sur le disciple de Jésus, telle que Jean la conçoit.

L'erreur des partisans de la solution traditionnelle du problème johannique est de ne pas admettre qu'un disciple capable d'écrire le quatrième évangile ait pu ne pas être un des Douze et n'avoir pas même appartenu à la génération apostolique. Du point de vue de Jean, il n'en était pas ainsi. Pour s'en convaincre, il suffit d'accorder l'attention qu'elle mérite à cette parole du Christ : « Celui qui a mes commandements et les garde, celui-là m'aime ; celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et moi je l'aimerai et je me manifesterai à lui » (xiv, 21). Les croyants de toutes les générations ont toujours entendu les paroles du Christ dans la chambre haute comme leur étant adressées à eux-mêmes. Ils ont eu raison. Quel serait l'intérêt de ces paroles si elles ne concernaient que les apôtres ? Or, d'après celle qui nous occupe, le vrai disciple, celui qui aime Jésus, le montre en pratiquant ses commandements, qui se résument dans le commandement d'amour (xiii, 34-35). Et le disciple est l'objet de l'amour du Père et de Jésus lui-même, il est un disciple que Jésus aime. Il n'était donc pas nécessaire d'être un des Douze pour être « le disciple que Jésus aimait ». Tout vrai disciple est aimé de Jésus. Et Jésus a ajouté : « Je me manifesterai à lui. » Dans la perspective du quatrième évangile pour lequel Pâques et Pentecôte sont un seul événement, il n'est pas possible de réduire cette « manifestation » du Christ à son dis-

(1) Comme le pensait, par exemple, Wilhelm Heitmüller qui admettait que dans les discours du quatrième évangile, une masse de paroles peuvent n'être pas de Jésus au sens strict, et pourtant « mit dem intuitiven Blicke des Künstlers das geschichtlich Richtige treffen » (*Schr. d. NT.*, IV. p. 25).



ciple à une apparition du Ressuscité dans le temps qui s'écoule de Pâques à l'Ascension, et cela est exclu dès que l'on admet qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un disciple de la première génération. « Se manifester » à son disciple, c'est donc pour le Christ se faire connaître de lui de cette connaissance immédiate et personnelle qui a pour condition l'amour du croyant pour le Christ et l'amour du Christ pour le croyant, et qui est l'œuvre de l'Esprit.

Nous voici ramenés à l'action de l'Esprit qui, nous l'avons vu plus haut, assure la permanente actualité du témoignage du Christ en en faisant son témoignage. Le Paraclet-Esprit témoignera de Jésus-Christ (xv, 26). Il ne parlera pas de lui-même (xvi, 13), de sa propre initiative et à sa fantaisie. Son témoignage sera toujours lié à l'histoire du Christ, dépendant du témoignage que le Christ s'est rendu lui-même. Il rappellera aux disciples tout ce que Jésus a dit (xiv, 26). Il n'aura pas d'autre objet que Jésus-Christ. Il recevra de Jésus-Christ lui-même ce qu'il dira de Jésus-Christ et ainsi il le glorifiera (xvi, 14). Mais par quel organe le Paraclet-Esprit témoignera-t-il ? Par l'organe des disciples (xv, 27). Ainsi la fonction de l'Esprit est d'assurer la concordance de la parole humaine et de la Parole divine, du témoignage du croyant et du témoignage de Jésus-Christ. Ne tenons-nous pas enfin la seule explication valable de la vérité et de l'autorité du témoignage johannique, de son pouvoir de transmettre le témoignage du Christ ? Le quatrième évangile est l'œuvre d'un disciple qui a connu dans sa plénitude l'action de « l'Esprit de la vérité » et qui a été « conduit par lui dans toute la vérité », c'est-à-dire dans la connaissance de la révélation de Dieu en Jésus-Christ (xvi, 13). Le Christ vivant s'est révélé à lui avec une puissance incomparable, et son ministère terrestre, qu'il connaissait par la tradition, lui est apparu comme une révélation de sa gloire divine au sein du monde incrédule (ii, 11 ; xvii, 1-5), comme l'éclat de la lumière au sein des ténèbres (i, 5). C'est ainsi que, dans le grand procès engagé entre le monde et Jésus-Christ, le disciple a entendu le témoignage de Jésus-Christ et nous le fait entendre. Voilà pourquoi son œuvre, dont la critique discerne encore les matériaux humains, est lourde du témoignage que le Fils de Dieu se rend à lui-même. Et le paradoxe du témoignage johannique, témoignage de Dieu dans un témoignage humain, s'accorde singulièrement au paradoxe de l'événement dont il témoigne : « La Parole s'est faite chair » (i, 14).

Ch. MASSON.